



Agence Nationale pour la Promotion
de la Petite et Moyenne Entreprise

OFFRE DE SERVICES DE L'ANPME

OFFRES DE SERVICES DE L'ANPME

POURQUOI ?

VOUS PERMETTRE D'ÉVALUER VOTRE POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT, ENGAGER UN PROCESSUS DE CHANGEMENT ET ACQUÉRIR DE NOUVELLES RESSOURCES/CAPACITÉS.

- Faire face aux changements induits par les mutations de l'environnement/technologie**
- Définir des choix stratégiques (produits /marchés, technologie,..) pour saisir les opportunités induites par les Accords de « ZLE »**
- Adopter des solutions de progrès favorisant la diminution des coûts et la maîtrise de vos processus opérationnels/managériaux.**
- Mettre en œuvre une restructuration financière et faciliter l'accès au financement de vos projets d'investissement.**

OFFRES DE SERVICES DE L'ANPME

QUOI ?

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ A TRAVERS LE CONSEIL ET L'ASSISTANCE TECHNIQUE FOURNIS PAR UNE EXPERTISE QUALIFIÉE.

Avec une plus value pour votre entreprise :

- | **Un oeil neuf et objectif par rapport à la demande des entreprises.**
- | **Apport immédiat de compétences et de savoir-faire spécifiques.**
- | **Capitalisation des expériences permettant un gain de temps pour satisfaire la demande de l'entreprise : Meilleures pratiques, bonne vision de l'évolution du marché, ...**

OFFRES DE SERVICES DE L'ANPME

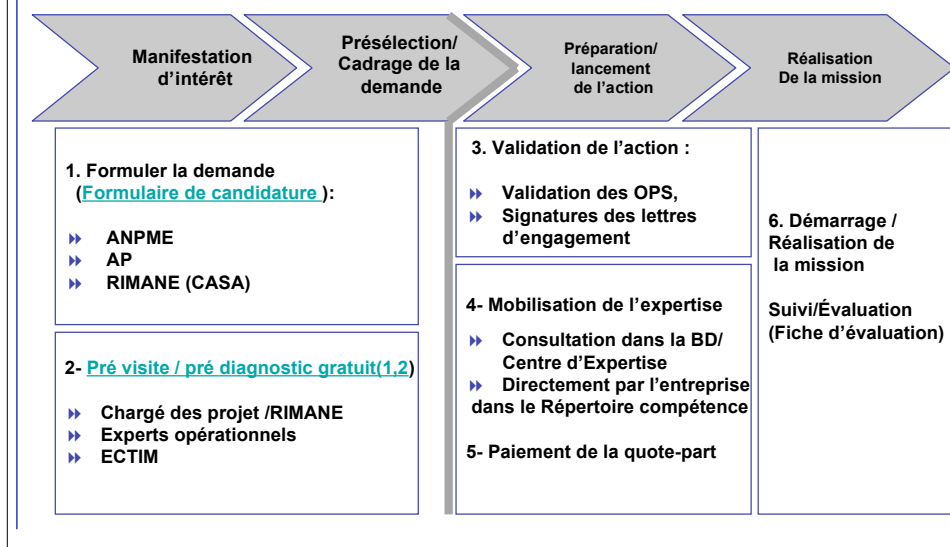
COMMENT ?

→ UNE RÉPONSE SUR MESURE

- | **Aider à formuler vos besoins et instruire votre demande par des intervenants, des chargés de projets et des experts spécialisés.**
- | **Faciliter l'accès à l'expertise locale et/ou internationale en mettant à votre disposition des répertoires de compétence et des centres d'expertise.**
- | **Subvention à hauteur de 80 à 90% des frais de l'expertise mobilisée.**

OFFRES DE SERVICES DE L'ANPME

MODALITÉS D'INTERVENTION ?



CRITERES D'ELIGIBILITE DES ENTREPRISES ?

Expertise locale

- Entreprises de droit privé marocain, relevant du secteur industriel ou de services liés à l'industrie.
- Ayant un total bilan inférieur à 70 millions de DHS
- Entreprise exerçant depuis au moins 2 ans.
- Disposant de 2 cadres au minimum (1)

Expertise internationale

- Entreprises de droit privé marocain, à l'exclusion des filiales de multinationales.
- Entreprises industrielles ayant un effectif de plus de 20 personnes et 3 cadres au minimum, réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 2,5 millions de DH dont la part liée à la transformation excède 50%.
- Entreprises de services liés à l'industrie ayant un effectif de 10 personnes et 3 cadres au minimum, réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 1 million de DH.
- Entreprise exerçant depuis au moins 2 ans (1).

(1) Les consortia ou regroupements de PME, issus d'entreprises exerçant depuis au moins deux ans, peuvent être accompagnés à compter de leur première année d'activité.

SERVICES COUVERTS ?



Services proposés de façon individuelle ou groupée, pour soutenir le processus de modernisation compétitive des PME :

- ↳ Planification stratégique
- ↳ Management des normes
- ↳ Organisation et gestion de la production
- ↳ Diversification des marchés à l'exportation
- ↳ Transparence financière
- ↳ Facilitation de l'accès au financement

SERVICES COUVERTS ?



Planification stratégique

- ↳ **Diagnostic stratégique et plan d'affaires**
 - ↳ un meilleur positionnement concurrentiel, assorti d'un plan de modernisation comprenant :
 - les différentes options stratégiques de développement,
 - les options retenues,
 - le budget prévisionnel correspondant,
 - le schéma de financement,
 - le calendrier de mise en place,
 - etc.

Management des normes

- **Certification ISO 9001 V 2000**
 - ↳ Mise en place d'un système de management qualité
- **Certification ISO 14001 V 2004**
 - ↳ Élaboration d'un système de management environnemental complet
- **Mise en conformité sociale**
 - ↳ Meilleure adéquation avec la législation nationale et internationale en matière de travail, de santé, de sécurité et de protection de l'environnement

Organisation et gestion de la production

- **Amélioration de la gestion de la production**
 - ↳ Organisation, optimisation et formalisation des processus de production
- **Rationalisation des flux et de la production**
 - ↳ Réduction des temps de cycle commande/livraison
- **Démarche progrès-compétitivité**
 - ↳ Amélioration des performances industrielles et commerciales
 - ↳ Augmentation de la productivité
- **Maîtrise et rationalisation de la consommation énergétique**
 - ↳ Réduction des coûts de l'énergie
- **Système d'information intégré**
 - ↳ Amélioration de la maîtrise des leviers de rentabilité

Diversification des marchés à l'exportation

- **Amélioration des performances commerciales**
 - ↳ Rationalisation, déploiement commercial de la force de vente et rehaussement du niveau des performances commerciales de l'entreprise
- **Promotion du partenariat**
 - ↳ Développement des flux d'affaires commerciaux et de partenariat avec les marchés étrangers
- **Développement de consortia à l'export**
 - ↳ Offre complète et compétitive à l'étranger et facilitation des exportations
- **Catégorisation en douane des entreprises**
 - ↳ Dynamisation de la compétitivité et de la réactivité des entreprises engagées dans la voie de la modernisation compétitive, en vue de leur permettre de mieux se positionner sur l'échiquier national et international

Facilitation de l'accès au financement

- **Coaching financier**
 - ↳ Montage du plan d'affaire et accès au financement
 - ↳ Meilleure visibilité sur les investissements projetés
 - ↳ Diagnostic et évaluation
 - ↳ Rapprochement de la PME du langage et des pratiques financières
- **Réalisation de diagnostics stratégiques et financiers**
 - ↳ Préalable au bénéfice de l'appui du **Fonds de Garantie de la Restructuration Financière (FGRF)**, pour garantir les crédits bancaires contractés par les entreprises relevant du secteur de l'industrie ou des services liés à l'industrie, et devant faire l'objet d'une consolidation.

SERVICES COUVERTS ?



Transparence financière

- Diagnostic et plan d'amélioration du Système d'Information Comptable et Administrative (SICA)
 - ↳ Transparence et conformité des entreprises éligibles au FOMAN avec la réglementation en vigueur.
- Mise en place d'une comptabilité analytique
 - ↳ Maîtrise de la structure des coûts de revient

PAE		PROGRAMME D'APPUI AUX ENTREPRISES Financé par le Maroc et l'Union Européenne		FORMULAIRE DE CANDIDATURE	
1. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Raison sociale					N° RCC
Adresse					Ville
Responsable de l'entreprise					Fonction
Té.:	Fax	E-mail		Fonction	
Personne de contact	Fax	E-mail		Fonction	
Té.:	Fax	E-mail		Fonction	
2. CARACTERISTIQUES DE L'ENTREPRISE					
Date de création	Date de démarrage de l'activité				Forme juridique
Secteur d'activité	Principaux produits/services				
Capital social (DHS)	% du capital marocain	Total bilan (Net) du dernier exercice (en DHS)			
Chiffre d'Affaires du dernier exercice clos (en DHS) (n)	Dont export (en % du CA)	Chiffre d'Affaires de l'exercice (n-1) en DHS	Dont export (en % du CA)	Chiffre d'Affaires de l'exercice (n-2) en DHS	Dont export (en % du CA)
Part de l'activité industrielle en % du CA	Appartenance à un groupe ? (Cocher) <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui		Si oui lequel		
Effectif Total (à la date de la demande)	Cadres	Employés permanents	Personnel saisonnier		
3. NATURE DE LA DEMANDE D'INTERVENTION					
Prière de préciser la structure d'appui qui vous a conseillé pour formuler votre demande					
Association Professionnelle	Conseiller	Conseiller	Conseiller	Conseiller	Si oui, laquelle ?
Délégation du Commerce et de l'Industrie	Ville	Nom de la personne de contact			
Niveau d'études	Autres ?				
De quelle(s) nature(s) sont vos besoins d'assistance technique? Veuillez indiquer explicitement (au maximum) deux actions prioritaires en fonction des indications fournies dans la note d'information sur le Programme d'Appui aux Entreprises ci-après, qui précise les critères d'éligibilité, les modalités de financement et l'offre de services correspondant respectivement au FOMAN et au Programme « Modernisation des PME »:					
1)					
2)					
Prière d'expliquer le motif du choix de la nature d'intervention souhaitée					
Objectif :					
Résultats attendus :					
Votre entreprise :					

PROCEDURE DE TRAITEMENT DES DOSSIERS D'APPUI AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DU RIMANE

1. Envoi du formulaire de candidature

2. Comité de présélection.

3. Le service Planification transmet, systématiquement, les décisions du comité à l'animateur et au chargé de projet concernés.

4. L'animateur contacte le Délégué pour l'informer de la décision du Comité et lui demande de désigner l'intervenant RIMANE chargé du dossier (s'il y a plus d'un intervenant dans la DPCI). L'animateur en informe le chargé de projet.

5. Envoi de la lettre de réponse à la société désignant le chargé de projet ANPME avec une copie à la DPCI concernée, accompagné, le cas échéant, d'une copie du formulaire d'adhésion.



PROCEDURE DE TRAITEMENT DES DOSSIERS D'APPUI AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DU RIMANE

6. Le chargé de projet ANPME appréciera à partir des éléments qui sont à sa disposition, de l'opportunité ou non d'effectuer la pré-visite (Existence dans le portefeuille, nature des interventions, offre de services qui entre dans le cadre de l'intermédiation, rapport de contact, ...).

A ce titre, trois cas de figure se présentent pour le chargé de projet:

- Pré-visite à effectuer directement en associant, le cas échéant, l'intervenant/DPCI.
- Délégation maîtrisée à l'intervenant/RIMANE en cas de besoins de compléments pour établir uniquement un rapport de contact.
- Recours à l'expertise d'ECTIM en associant, le cas échéant, l'intervenant/RIMANE.



PROCEDURE DE TRAITEMENT DES DOSSIERS D'APPUI AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DU RIMANE

7. Le chargé de projet ANPME prend contact avec le Délégué et/ou l'intervenant RIMANE pour fixer les détails concernant le lancement des opérations.

(désignation de l'intervenant régional, RDV avec l'entreprise, visite de contact, pré-visite, désignation de l'expert ECTIM, etc.).

8. Lors de l'instruction du dossier, le chargé de projet ANPME doit informer et transmettre une copie de tous les éléments concernant le dossier dont il dispose à l'intervenant ainsi qu'au Délégué. L'animateur de la DPCI concernée devrait être informé de l'état d'avancement du dossier.

9. Le service Planification instaure un système de reporting au profit des chargés de projets et des animateurs, pour information et actualisation.



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

- **ADRESSE** : 10, RUE GHANDI BP 211, RABAT MAROC
- **TEL** : +212 37 70 81 10
- **FAX** : +212 037 70 76 95
- **EMAIL** : anpme@anpme.ma
- **SITE WEB** : www.ANPME.ma